



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 18 novembre 2019

**La Rectrice de l'académie d'Amiens
Chancelière des Universités**

à

**Mesdames et Messieurs
les chefs des établissements publics et privés**

**Mesdames et Messieurs les professeurs,
d'allemand, d'anglais et d'espagnol**

Rectorat

Division
des Examens et Concours

Bureau du baccalauréat
général et technologique

Dossier suivi par
Christine Ghesquière

Tél.
03 22 82 39 65

Mél.
ce.bac7@ac-amiens.fr

1/5

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil du public
et téléphonique :
de 8h00 à 12h30 et de 14h00
à 17h00,
du lundi au vendredi

Objet : certifications en langues vivantes étrangères - Session 2020

Réf : circulaire ministérielle DGESCO C1-3 n°2019-0202 du 12 novembre 2019

Les certifications en langues vivantes étrangères concernent trois langues :
l'allemand, l'anglais et l'espagnol.

Pour l'allemand et l'espagnol, la certification atteste soit du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues du CECRL en fonction des résultats obtenus par les élèves.

Pour l'anglais, la certification atteste soit d'un niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) des compétences en langues du CECRL.

Public concerné

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées à tous les élèves des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

- **pour l'allemand** :
 - élèves de **classe de seconde** des lycées généraux et technologiques,
 - élèves de **classe de première** des lycées professionnels,
 - élèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur,

Si vous envisagez finalement de présenter moins de candidats que prévu, il conviendra de contacter l'IA-IPR d'Allemand (nathalie.parain@ac-amiens) **au plus tard le 4 décembre 2019**, en précisant le nombre exact de candidatures, le nom et la ville de votre établissement. Les places libérées pourront ainsi être réaffectées.

- **pour l'anglais** :

- élèves de **classe terminale** des sections européennes d'anglais des lycées généraux et technologiques,
- élèves des sections européennes d'anglais de **classe terminale** de baccalauréat des lycées professionnels,
- élèves de **classe terminale** des sections internationales (O.I.B.),
- élèves de **classe terminale** inscrits dans un parcours à vocation littéraire et linguistique,
- étudiants de **2^{ème} année des sections de technicien supérieur** suivantes : commerce international à référentiel commun européen, management commercial opérationnel, négociation digital relation client, technico-commercial, responsable d'hébergement, hôtellerie restauration, tourisme,
- étudiants de **2^{ème} année de la section de technicien supérieur** suivante : agricole option technico-commercial.

- **pour l'espagnol** :

- élèves de classe **de seconde** des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques,
- élèves des sections européennes d'espagnol de **classe de première** des lycées professionnels.

Les candidats remplissant les conditions peuvent s'inscrire à deux certifications : **allemand et anglais** OU **allemand et espagnol**. Dans le cas d'une inscription en allemand et en espagnol, il conviendra, pour la seconde inscription, d'inscrire totalement les candidats. En effet, pour chaque élève extrait de la BEA une seule pré-inscription est créée.

Je vous remercie de veiller à ce que tous les **enseignants** et **élèves concernés** soient informés du dispositif des certifications en langues vivantes.

**Tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves,
sauf cas de force majeure, et doit passer l'ensemble des épreuves.**

Élèves en situation de handicap

Les épreuves de certification sont accessibles aux élèves présentant un handicap qui devront être signalés par courriel (ce.bac@ac-amiens.fr) **au plus tard avant le 20 décembre 2019** au service des examens en précisant le type de handicap et en indiquant, le cas échéant, le type de sujet adapté nécessaire (*agrandissement de la police en taille 16 ou 20*), le braille utilisé (*intégral, abrégé, avec ou sans support numérique, fichier txt.*), etc.

Calendrier et organisation

- **Inscription des élèves** :

Elle se déroulera **du mercredi 20 novembre jusqu'au vendredi 20 décembre 2019** :

- pour les **langues allemande et espagnol**, sur l'application **Inscrinet CL**.

Les confirmations d'inscription seront à renvoyer avant le **10 janvier 2020** au bureau du baccalauréat général et technologique (DEC 1), accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité du candidat.

- pour la **langue anglaise**, sur l'application **Cyclades**.

La **liste des candidats inscrits (liste d'émargement)**, éditée à partir de Cyclades, sera à renvoyer avant le **10 janvier 2020** au bureau du baccalauréat général et technologique (DEC1).

L'accès à l'application « **Inscrinet CL** » se fait à partir du site du CRIA (<http://cria.ac-amiens.fr/>) dans la rubrique **Examen et concours** (*en haut à gauche*).

L'accès à l'application **Cyclades** se fait quant à elle à partir du **portail ARENA**.

• Sujets d'épreuves :

Les maquettes des sujets seront envoyées par la division des examens dans les établissements qui seront chargés de les dupliquer.

• Date des épreuves écrites :

Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2020 auront lieu :

- **Allemand** : **jeudi 12 mars 2020**
- **Anglais** : **jeudi 26 mars 2020**
- **Espagnol** : **jeudi 26 mars 2020**

• Date des épreuves orales :

Elles se dérouleront **entre le lundi 17 février et le vendredi 27 mars 2020**. Ces épreuves évaluent l'expression orale des candidats.

• Déroulement des épreuves écrites et orales :

Elles se tiendront dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du Chef d'établissement :

- les épreuves écrites collectives se dérouleront dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance seront, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées.
- pour les épreuves orales, les interrogateurs seront désignés parmi les enseignants ayant bénéficié d'une formation spécifique. Deux examinateurs sont nécessaires pour chaque interrogation.

Le Chef d'établissement convoquera les candidats sous une forme laissée à son initiative.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de ces certifications dans les trois langues.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le chef de la division des examens et concours



Sophie LUQUET

Pièce jointe : seuil des inscriptions par établissement pour l'allemand

CERTIFICATION EN ALLEMAND / Session 2020
Académie d'Amiens

Seuils indicatifs des inscriptions possibles par établissement

DPT	COMMUNE	TYPE	ETABLISSEMENT	CAND
AISNE	ANIZY-LE-CHATEAU	CLG	LOUIS SANDRAS	16
AISNE	BELLEU	CLG	JEAN MERMOZ	1
AISNE	CHARLY-SUR-MARNE	CLG	FRANCOIS TRUFFAUT	45
AISNE	CHATEAU-THIERRY	CLG	JEAN ROSTAND	3
AISNE	CHATEAU-THIERRY	CLG	JEAN RACINE	21
AISNE	CHATEAU-THIERRY	LYCEE	JULES VERNE	23
AISNE	CHATEAU-THIERRY	LYCEE	JEAN DE LA FONTAINE	30
AISNE	CHAUNY	LYCEE	GAY LUSSAC	4
AISNE	CHAUNY	CLG	JACQUES CARTIER	4
AISNE	FERRE EN TARDENOIS	CLG	ANNE DE MONTMORENCY	9
AISNE	HIRSON	LYCEE	JOLIOT CURIE	8
AISNE	HIRSON	CLG	COBAST	9
AISNE	LAON	CLG	CHARLEMAGNE	4
AISNE	LAON	CLG	LES FRERES LE NAIN	14
AISNE	MARLE	CLG	JACQUES PREVERT	9
AISNE	ROZOY-SUR-SERRE	CLG	JULES FERRY	7
AISNE	SAINT-QUENTIN	CLG	HENRI MARTIN	5
AISNE	SAINT-QUENTIN	LYCEE	HENRI MARTIN	22
AISNE	SAINT-QUENTIN	LYCEE	CONDORCET	10
AISNE	SAINT-QUENTIN	LYCEE	PIERRE DE LA RAMEE	18
AISNE	SAINT-QUENTIN	CLG	PIERRE DE LA RAMEE	6
AISNE	SISSONNE	CLG	FROELICHER	14
AISNE	SOISSONS	LYCEE	SAINT REMY	8
AISNE	SOISSONS	CLG	SAINT PAUL	10
AISNE	SOISSONS	LYCEE	GERARD DE NERVAL	7
AISNE	SOISSONS	LYCEE	SAINT VINCENT DE PAUL	2
AISNE	TERGNIER	CLG	JOLIOT CURIE	10
AISNE	VERVINS	LYCEE	NOTRE DAME	8
AISNE	VERVINS	CLG	NOTRE DAME	4
AISNE	VILLERS-COTTERETS	LYCEE	EUROPEEN	12
OISE	AGNETZ	CLG	JEANNE D'ARC	5
OISE	BEAUVAIS	CLG	NOTRE DAME	9
OISE	BEAUVAIS	CLG	SAINT ESPRIT	4
OISE	BEAUVAIS	CLG	HENRI BAUMONT	3
OISE	BEAUVAIS	CLG	GEORGE SAND	4
OISE	BEAUVAIS	LYCEE	FRANÇOIS TRUFFAUT	5
OISE	BEAUVAIS	LYCEE	JEANNE HACHETTE	11
OISE	BEAUVAIS	LYCEE	SAINT ESPRIT	7
OISE	BEAUVAIS	LYCEE	FELIX FAURE	40
OISE	BEAUVAIS	LYCEE	PAUL LANGEVIN	29
OISE	BREUIL LE VERT	CLG	JEAN YVES COUSTEAU	3
OISE	CHANTILLY	LYCEE	JEAN ROSTAND	19
OISE	CHANTILLY	CLG	DES BOURGOGNES	16
OISE	CHAUMONT EN VEXIN	CLG	MAUPASSANT	7
OISE	CHAUMONT EN VEXIN	CLG	SAINT EXUPERY	5
OISE	CLERMONT	LYCEE	CASSINI	24
OISE	COMPIEGNE	CLG	JACQUES MONOD	12
OISE	COMPIEGNE	CLG	FERDINAND BAC	11
OISE	COMPIEGNE	LYCEE	PIERRE D'AILLY	15
OISE	COMPIEGNE	LYCEE	CHARLES DE GAULLE	4
OISE	CREIL	CLG	GABRIEL HAVEZ	10
OISE	CREPY EN VALOIS	LYCEE	JEAN MONNET	14
OISE	LA CROIX ST OUEN	CLG	JULES VERNE	6
OISE	LAMORLAYE	CLG	FRANCOISE DOLTO	15

DPT	COMMUNE	TYPE	ETABLISSEMENT	CAND
OISE	LIANCOURT	CLG	LA ROCHEFOUCAULD	8
OISE	MARGNY-LES-COMPIEGNE	CLG	CLAUDE DEBUSSY	6
OISE	MERU	LYCEE	CONDORCET	4
OISE	MERU	CLG	IMMACULEE CONCEPTION	3
OISE	MONTATAIRE	LYCEE	ANDRE MALRAUX	5
OISE	MORTEFONTAINE	CLG	SAINT DOMINIQUE	5
OISE	NEUILLY EN THELLE	CLG	HENRY DE MONTHERLANT	10
OISE	NOGENT SUR OISE	CLG	MARCELIN BERTHELOT	7
OISE	NOYON	CLG	LOUIS PASTEUR	10
OISE	NOYON	LYCEE	JEAN CALVIN	17
OISE	PONT-SAINTE-MAXENCE	CLG	SAINT JOSEPH DU MONCEL	10
OISE	RESSONS-SUR-MATZ	CLG	DE LA VALLEE DU MATZ	5
OISE	SAINT LEU D'ESSERENT	CLG	JULES VALLES	7
OISE	SAINTE GENEVIEVE	CLG	LEONARD DE VINCI	10
OISE	SENLIS	CLG	ALBERIC MAGNARD	12
OISE	SENLIS	CLG	LA FONTAINE DES PRES	7
OISE	SENLIS	CLG	ANNE-MARIE JAVOUHEY	11
OISE	SENLIS	LYCEE	HUGUES CAPET	8
OISE	SENLIS	LYCEE	SAINT VINCENT	20
OISE	VILLERS-SAINT-PAUL	CLG	EMILE LAMBERT	12
SOMME	ABBEVILLE	LYCEE	BOUCHER DE PERTHES	12
SOMME	ALBERT	LYCEE	LAMARCK	9
SOMME	AMIENS	CLG	ARTHUR RIMBAUD	5
SOMME	AMIENS	CLG	JEAN-MARC LAURENT	6
SOMME	AMIENS	CLG	EDOUARD LUCAS	5
SOMME	AMIENS	CLG	AMIRAL LEJEUNE	4
SOMME	AMIENS	LYCEE	LA PROVIDENCE	1
SOMME	AMIENS	CLG	LA PROVIDENCE	7
SOMME	AMIENS	CLG	AUGUSTE JANVIER	12
SOMME	AMIENS	LYCEE	SAINT FAMILLE	24
SOMME	AMIENS	LYCEE	SAINT RIQUIER	20
SOMME	AMIENS	LYCEE	SACRE CŒUR	11
SOMME	AMIENS	LYCEE	LOUIS THUILLIER	15
SOMME	AMIENS	LYCEE	BRANLY	7
SOMME	AMIENS	LYCEE	LUZARCHES	33
SOMME	AMIENS	LYCEE	MICHELIS	9
SOMME	DOULLENS	LYCEE	MONTALEMBERT	5
SOMME	DOULLENS	LYCEE	DE L'AUTHIE	6
SOMME	LONGUEAU	CLG	JOLIOT CURIE	12
SOMME	MONTDIDIER	LYCEE	JEAN RACINE	6
SOMME	PERONNE	CLG	SACRE COEUR	9
SOMME	PERONNE	LYCEE	SACRE COEUR	4
SOMME	PERONNE	LYCEE	PIERRE MENDES FRANCE	10

Si vous envisagez finalement de présenter moins de candidats que prévu, il conviendra de contacter l'IA-IPR d'Allemand (nathalie.parain@ac-amiens) **au plus tard le 4 décembre 2019**, en précisant le nombre exact de candidatures, le nom et la ville de votre établissement. Les places libérées pourront ainsi être réaffectées.